



---

**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud  
du jeudi 13 décembre 2018, à 20h.**

Présidence : Mme Ariane Gétaz  
Présents : 37 sur 45 membres  
Excusés : MM et Mmes N. Beck, B. Cheval, C. Duclos, Ch. Duclos, E. Félix, A. Jacot-Descombes, A. Pécoud et S. Seitz

**1. Ajout à l'ordre du jour**

L'assemblée accepte d'ajouter à l'ordre du jour l'élection d'un scrutateur suppléant suite à la démission protocolaire de M. Sylvain Pécoud du Conseil communal en raison de son élection à la municipalité.

**2. Assermentation du nouveau conseiller municipal.**

M. Sylvain Pécoud est assermenté.

**3. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales.**

Mmes Alessia de Senger et Véronique Joly sont assermentées.

**4. Communications de la Présidente.**

Félicitations à M. RoCHAT pour la naissance de sa fille.

**5. Election d'un/e délégué/e suppléant/e au comité de la crèche et d'un/e scrutateur/trice suppléant/e.**

Mme Alessia de Senger est élue déléguée suppléante du comité de la crèche.

Mme Viviane Kolly est élue scrutatrice suppléante.

**6. PV de la séance du 25 octobre 2018.**

Le PV tel que présenté est accepté par 31 oui et 4 abstentions.

**7. Budget 2019. Rapport de la Commission des finances et vote.**

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

**8. Préavis municipal complémentaire au N° 18/2018 : Nouveaux statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade. Rapport de la commission ad-hoc et vote.**

Le Préavis tel que présenté est accepté par 33 oui, 1 non et 2 abstentions.

**9. Postulat de Charles Clerc. Rapport de la Commission ad-hoc et vote.**

Le postulat n'est pas pris en considération par 23 non, 8 oui et 5 abstentions.

**10. Communications des délégués aux associations.**

M. Olivier Hog, délégué au Conseil régional, fait lecture du rapport de la Municipalité à propos de la révision partielle des statuts de Région de Nyon.

Il a fait part des avancées significatives du CODIR.

D. Rochat, délégué au comité de la crèche nous informe d'un projet de création d'association afin de trouver des soutiens financiers.

### 11. Communications de la Municipalité.

Le fonds du sport subventionnera la création du terrain multisports et celle du terrain synthétique.

La Municipalité reprecise les tenants et aboutissants du différend avec la Société de Jeunesse de Le Vaud.

### 12. Divers et propositions individuelles.

La Garenne offre pour la troisième année consécutive le pass Vauli aux habitants de notre commune.

Le Vaud, le 13 décembre 2018

Pour le Conseil Communal :

Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

*Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.*

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de **10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*